



AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 12 août 2019, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2019-342 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 98-026 relatif aux chiens
- Règlement 2019-343 modifiant le règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux pour y ajouter le poste de directrice adjointe aux travaux publics
- Règlement 2019-344 modifiant l'annexe a du règlement 2016-291 de délégation du pouvoir de dépenser pour y ajouter le poste de directrice adjointe aux travaux publics

Ces règlements entrent en vigueur le 9 juillet 2019.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 13 août 2019

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 13 août 2019 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 août 2019.

Pierre Rondeau